

118

Commission permanente Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme MOTEL

49909

35 - Coopération et solidarité internationales

Engagement des jeunes dans le cadre du programme Territoires volontaires et de la coopération avec la province de Sefrou au Maroc

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente du 6 décembre 2021, du 27 mars 2023 et du 13 mai 2024 relatives aux actions menées dans le cadre du projet « L'Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières » financées par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire ;

Exposé :

En 2021, le Département a été lauréat de l'appel à projets du ministère de l'Europe et des affaires étrangères « sport et coopération » avec son projet « L'Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières ». Il a ainsi reçu une subvention de 225 200 euros (45 200 euros en 2021, 104 500 euros en 2022 et 75 500 euros en 2023) pour mener sur la période 2021 - 2024 des actions de promotion du sport dans le cadre de ses coopérations décentralisées. Cette subvention a permis d'organiser des temps forts en 2023 et 2024 tels que l'événement Fest N'Mouv ou la Journée Olympique. Des délégations des territoires partenaires de coopération y ont pris part, aux côtés des Breilliennes et Breilliens, dans un esprit fidèle aux valeurs olympiques.

Dans la continuité de cette initiative, il est proposé de poursuivre les échanges de jeunes avec la province de Sefrou au Maroc afin d'entretenir la dynamique et les partenariats créés. Pour cela, le Département a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires volontaires », lancé par France Volontaires, plateforme nationale de volontariat, et en est lauréat. Ce programme soutenu par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, ainsi que par l'Agence du service civique, permet de cofinancer des missions de volontariat, d'échange et de solidarité pour des jeunes, dans le cadre de coopérations décentralisées. Il propose un accompagnement clé en main aux collectivités et prend en charge jusqu'à 78 % des frais pour l'accueil d'un.e volontaire de solidarité internationale, et 71 % pour un service civique de réciprocité.

Dans le cadre du programme "Territoires Volontaires", le Département d'Ille-et-Vilaine prévoit :

- l'accueil d'un.e volontaire de solidarité internationale marocain.e au sein de l'association Breizh Insertion Sport. Cette personne participera à des missions d'insertion par le sport et contribuera ensuite à développer l'animation sportive dans les communes de la province de Séfrou. Le coût de la mise en place de cette mission de volontariat est estimé à 32 114 euros, dont 25 076 euros sont apportés par le programme (soit 78 %) et 7 038 euros par le Département d'Ille-et-Vilaine (soit 22 %) ;

- l'échange de volontaires en service civique de réciprocité avec les associations Femmes Bladi au Maroc et Jeunes à Travers le Monde en Ille-et-Vilaine. Ces jeunes animeront des activités et mèneront des interventions en lien avec les missions des structures d'accueil respectives dans les deux territoires. Le coût de la mise en place de ces deux missions de service civique est estimé à 24 256,06 euros, dont 17 237,26 euros sont apportés par le programme (soit 71 %) et 7 018,80 euros par le Département d'Ille-et-Vilaine (soit 29 %).

Pour la mise en œuvre de ce projet en Bretagne, France Volontaire a désigné deux opérateurs afin d'accompagner les collectivités dans l'organisation de ces missions de volontariat :

- le consortium breton Volontariat international d'échange et de solidarité porté par le réseau Bretagne Solidaire pour les missions de service civique ;

- le Comité national solidarité laïque pour les missions de volontariat de solidarité internationale.

Il est ainsi proposé de signer des conventions de partenariats tripartites, jointes en annexe, avec

France Volontaires et chacun des deux opérateurs retenus pour la réalisation des missions de volontariat envisagées dans le cadre du projet « Territoires volontaires ».

Les crédits ont été prévus en décision modificative n° 2 sur l'autorisation d'engagement 2024 SERIF016 imputation 65.048.65748 P101.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 14 056,8 euros au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe. Les conventions prévoient des versements de 70 % des subventions à la signature en 2024 (soit 9 839,76 euros) et le solde sur justificatifs en 2025 (soit 4 217,04 euros) ;

- d'approuver les termes des deux conventions tripartites à conclure, l'une entre le Département d'Ille-et-Vilaine, le consortium breton Volontariat international d'échange et de solidarité et France volontaires, l'autre entre le Département d'Ille-et-Vilaine, le Comité national solidarité laïque et France volontaires, toutes les deux relatives à la mise en œuvre des projets lauréats du programme « Territoires volontaires », jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242916

Pour extrait conforme